

**RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE SCARPE AMONT**

*Année 2021*

Validé par la Commission Locale de l'Eau le 6 avril 2022

Structure porteuse :



*Réalisé avec le concours financier de l'*



*La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement.*

*Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.*

## SOMMAIRE

I.	Le contexte.....	1
II.	Le bilan de l'année 2021.....	3
III.	Les perspectives 2022.....	12
	Annexes .....	15

# I. Le contexte

## 1.1. Le territoire

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 15 juillet 2010. Il s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord. Depuis 2017, le territoire du SAGE compte 4 EPCI à fiscalité propre.

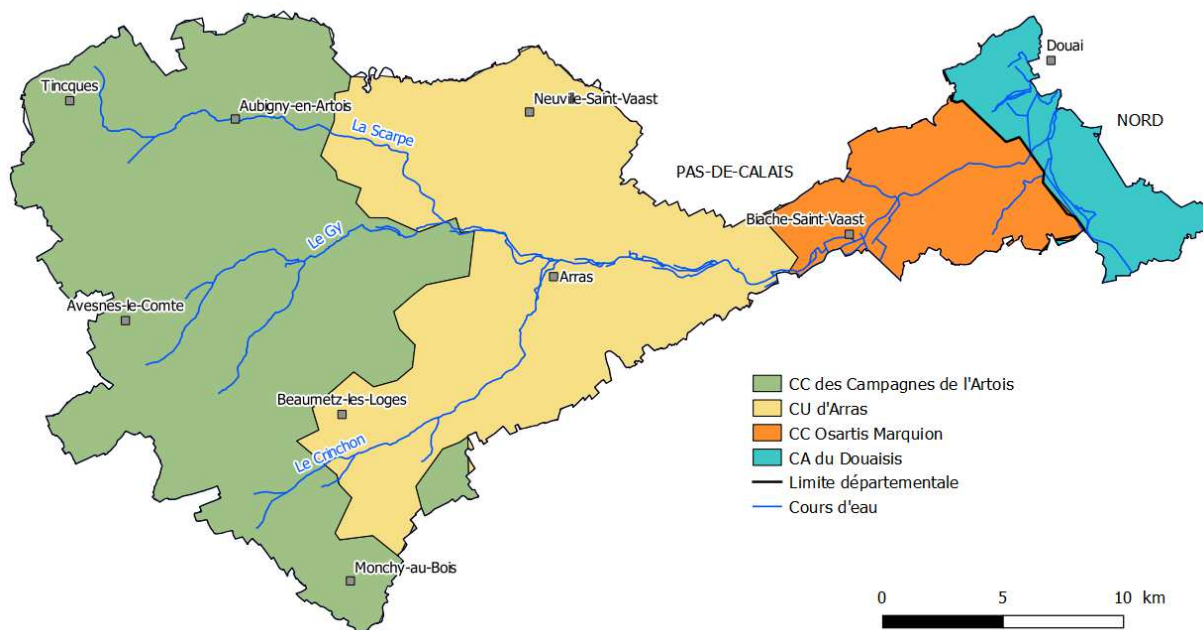


Figure 1 : cartographie du territoire du SAGE Scarpe amont

## 1.2. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Scarpe amont ont été validées par arrêtés préfectoraux des 5 juillet 2011 et 27 juillet 2012. La CLE du SAGE Scarpe amont a été officiellement installée le 11 octobre 2012. Dans la continuité de la phase préliminaire, la Communauté urbaine d'Arras y a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

Les élections municipales en 2020 avaient modifié de façon significative le collège des élus et mené au remplacement de 12 élus. Les élections départementale et régionale ont à nouveau amené des modifications au sein du collège des élus avec le remplacement du représentant du département du Pas-de-Calais. Les représentants de la région et du département du Nord restent inchangés.

L'association des Maires du Pas-de-Calais a également vu le changement d'un de ses élus à la suite de la démission d'un adjoint.

La composition de la CLE figure en annexe 1.

### 1.3. Les commissions thématiques

Afin de mener à bien la concertation autour des principaux enjeux du SAGE, la CLE a mis en place quatre commissions thématiques en 2012.

<b>Commission</b> Gestion et protection de la ressource en eau	<b>Les objectifs :</b> Identifier les enjeux liés aux aspects quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, pollutions diffuses, pollutions accidentelles, protection de la nappe... Proposer des solutions pour lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines.
<b>Commission</b> Préservation et valorisation des milieux naturels	<b>Les objectifs :</b> Identifier les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et humides. Proposer des solutions pour la préservation, la protection et la restauration du patrimoine naturel.
<b>Commission</b> Gestion de l'érosion et des inondations	<b>Les objectifs :</b> Identifier les enjeux liés aux phénomènes d'inondations, d'érosion et de ruissellement. Proposer des solutions, tant curatives que préventives, cohérentes à l'échelle du bassin versant.
<b>Commission</b> Multi-usages de l'eau	<b>Les objectifs :</b> Identifier les enjeux liés au partage des ressources entre les différents acteurs et usages : usages « traditionnels » (alimentation en eau potable, agriculture, industrie...), usages de loisirs (pêche, randonnée, canoë-kayak, navigation, tourisme...). Trouver un équilibre afin de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irréversibles à la ressource.

### 1.4. La cellule d'animation du SAGE

La cellule d'animation du SAGE Scarpe amont se compose de :

- L'animatrice du SAGE Scarpe amont à hauteur de 80% de son temps (En congé maternité d'octobre 2020 à mars 2021, elle a été remplacée par un animateur durant cette période) ;
- Le directeur des espaces publics et naturels de la structure porteuse à hauteur de 10% de son temps.

Le secrétariat de la direction des espaces publics et naturels vient en appui pour l'envoi des courriers et les différentes charges administratives.

Seul le salaire des animateurs du SAGE fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et auprès des EPCI du territoire du SAGE.

Les animateurs du SAGE Scarpe amont ont en charge l'élaboration du SAGE avec pour missions :

- L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- L'animation des commissions thématiques ;
- L'animation du territoire et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- Le pilotage des études du SAGE ;
- Le développement des outils de communication du SAGE.

**Ce présent rapport d'activité annuel précise les moyens mis en œuvre sur le SAGE Scarpe amont et fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2021.**

## II. Le bilan de l'année 2021

### 2.1. Rappel des objectifs de l'année 2021

Objectif	Atteint / non atteint	Justification
<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		
Démarrage des travaux d'écriture du PAGD et du règlement	✓	Une première version a été présentée aux commissions thématiques en juin 2021
Finalisation de l'étude ZEE et présentation au comité de pilotage	≈	Les résultats de l'étude ont été présentés en comité technique en octobre 2021. Le retard pris sur cette étude réside principalement dans la difficulté à récupérer les données des SPANC (plus d'un an a été nécessaire pour récupérer toutes les données)
Démarrage de la phase 2 de l'inventaire zones humides	✓	Le premier comité technique de cette phase 2 s'est tenu le 9 avril
Démarrage de l'étude d'identification des axes de ruissellement et des prairies prioritaires pour la maîtrise des coulées de boue	✓	Le premier comité technique de cette étude s'est tenu le 21 mai
<b>2<sup>eme</sup> semestre</b>		
Organisation de la concertation pour la validation du document	✓	Le PAGD et le règlement ont été présentés lors de 2 réunions inter-commissions en juin, puis aux EPCI lors de 5 réunions territoriales. Enfin, 1 comité technique et 3 bureaux ont été organisés pour la présentation et la validation des documents.
Validation des ZEE à classer dans le SAGE	✓	Les ZEE et ZPI (zones potentiellement impactantes) ont été validées lors du bureau du 2 février.
Finalisation de la phase 2 de l'inventaire des zones humides et validation des zones à classer dans le SAGE	✓	L'étude s'est achevée en décembre. Le classement des zones humides a été validé lors du bureau du 12 janvier 2022.
Finalisation de l'étude d'identification des axes de ruissellement, présentation des résultats en comité de pilotage et validation des axes à classer dans le SAGE	✓	L'étude s'est achevée en octobre. Les axes à classer dans le SAGE ont été validés lors du bureau du 12 janvier 2022.

## 2.2. Avancement de l'élaboration du SAGE

- **État des lieux (état initial et diagnostic - GeoHyd, mai 2017)**
  - **Tendances et scénarii (GeoHyd, mai 2019)**
  - **Choix de la stratégie (GeoHyd, mars 2020)**
  - **Rédaction du SAGE (PAGD et règlement) (GeoHyd, mars 2020-déc 2021)**
- } Élaboration des documents
- Validation du projet de SAGE par la CLE
  - Consultation des acteurs
  - Enquête publique
- } Mise à jour des documents (prise en compte des contributions et remarques)

Le marché consacré à l'élaboration du SAGE a démarré en juin 2018. Il a été attribué aux trois mandataires suivants :

- **Lot 1** : Élaboration des documents du SAGE : Geo-Hyd (Orléans)
- **Lot 2** : Évaluation environnementale : Auddicé environnement (Roost Warendin)
- **Lot 3** : Animation de la concertation : Aasivik (Nantes)

L'année 2021 a été consacrée à l'écriture du PAGD et du règlement avec l'organisation de :

- 6 comités de rédaction
- 2 réunions inter-commissions
- 4 présentations aux EPCI du territoire
- 3 réunions de bureau

Les comptes-rendus de ces réunions figurent en annexe 2.

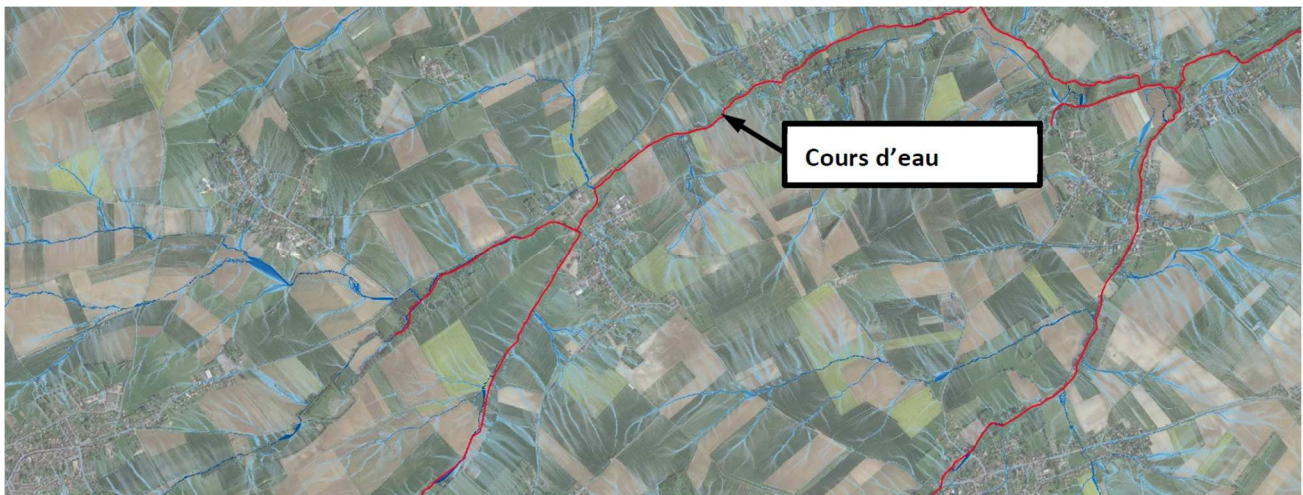
Un projet finalisé de PAGD et de règlement sera soumis à la validation de la CLE le 16 mars 2022. Il figure en annexes 3 et 4.

## 2.3. Inventaire des axes de ruissellement et des prairies prioritaires pour la maîtrise des coulées de boue

L'érosion des sols et les coulées de boue représentent un enjeu fort sur le territoire du SAGE, avec de nombreux secteurs touchés et des conséquences multiples. En particulier, les coulées de boue font régulièrement des dégâts importants sur les équipements, voiries et habitations. Elles contribuent également à l'envasement des cours d'eau du territoire.

L'objectif de l'étude était d'identifier et de caractériser les axes de ruissellement à risque en amont des zones urbanisées et des cours d'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE ainsi que les prairies stratégiques pour la maîtrise des coulées de boue. Elle a également permis d'identifier les axes à risque potentiel sur lesquels l'urbanisation doit être encadrée.

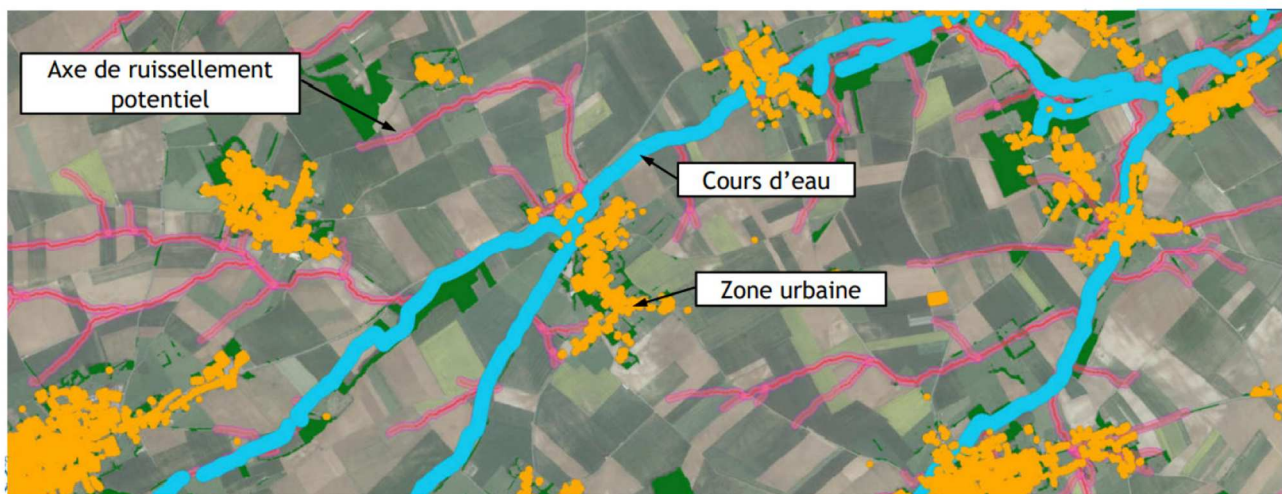
Une première modélisation, dite AMRL (algorithme de modélisation du ruissellement local), a permis d'obtenir une carte extrêmement précise des zones d'accumulation, de transfert ou de diffusion du ruissellement sur l'ensemble du territoire du SAGE.



Carte de ruissellement issue de la première modélisation AMRL

En complément, et pour permettre des traitements cartographiques, une seconde modélisation a permis d'identifier les axes principaux, drainant un bassin versant de plus de 10 ha.

Ces axes ont été croisés avec les enjeux du territoire, zones urbanisées et cours d'eau, pour identifier les axes à risque avéré. Les zones à urbaniser des PLUi n'ont pas pu être intégrées dans cette étude, l'une des collectivités ayant refusé de transmettre les informations SIG.



Croisement des axes de ruissellement avec les enjeux

Ce travail a permis de faire ressortir 108 axes à risque avéré qui ont tous fait l'objet d'une expertise de terrain et ont conduit à la construction de fiches communales.

Le niveau de risque de chacun de ces axes a également été évalué en tenant compte des paramètres suivants : présence ou absence de prairies tampon en amont de l'enjeu et observation d'un ruissellement lors du passage de terrain.

Enfin, les zones tampon (prairies et bois) prioritaires pour la maîtrise des risques de coulées de boue ont été identifiées en fonction de leur capacité à ralentir le ruissellement et retenir la boue (liée à leur position par rapport aux axes de ruissellement).

Le rapport d'étude figure en annexe 5.

## 2.4. Travail sur les zones humides

### 2.4.1. Inventaire des zones humides

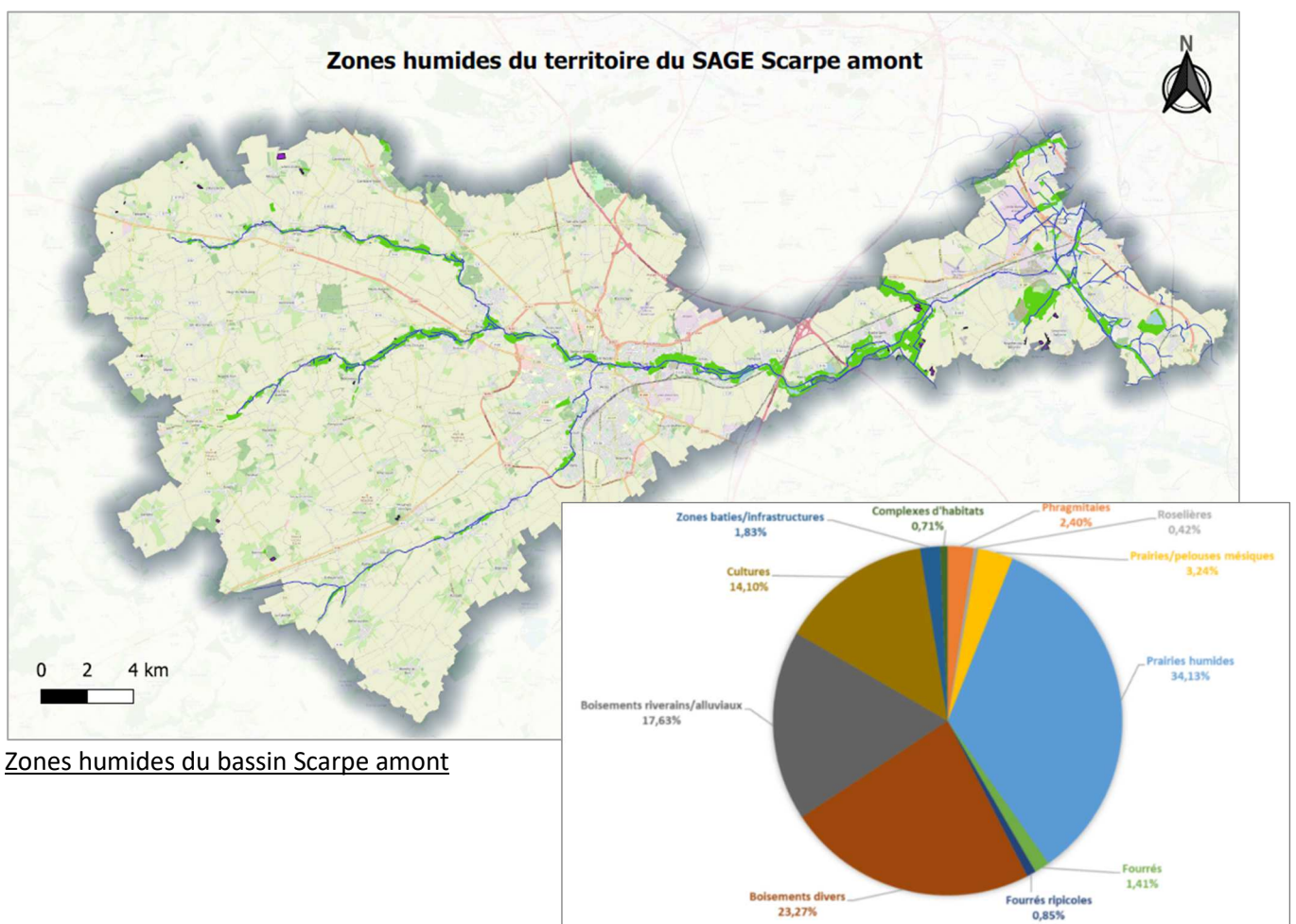
L'inventaire des zones humides a été confié au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN). Il est basé sur l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 qui précise les critères permettant de caractériser une zone humide :

- La végétation, caractérisée par des espèces ou communautés d'espèces indicatrices de zones humides ;
- Les sols, correspondant à plusieurs types pédologiques identifiés dans l'arrêté.

Une première phase d'inventaires de terrain a été réalisée en 2020.

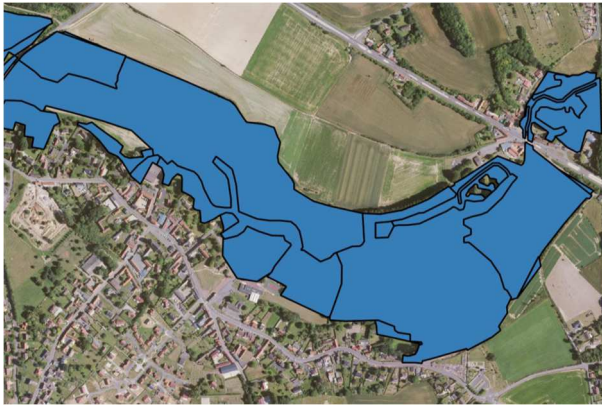
En 2021, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN) a effectué des inventaires complémentaires et plus poussés.

Au total, 1 380 ha ont été identifiés en zone humide, ce qui correspond à 3% du territoire du SAGE. Il s'agit essentiellement de prairies et de boisements humides.

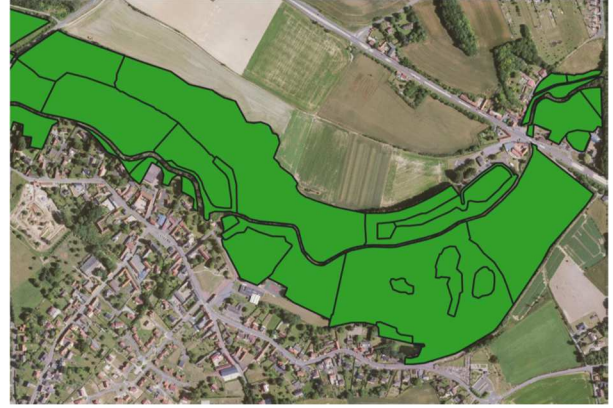


Le CEN a également redécoupé l'ensemble des polygones pour que chaque polygone corresponde à un unique habitat. Les routes, cours d'eau et plans d'eau ont également été détournés.





Avant redécoupage



Après redécoupage

Pour chaque polygone, un grand nombre d'informations ont été renseignées :

- Identifiant unique du polygone
- Nom de l'observateur
- Date de la prospection terrain
- Nom de la commune
- Présence de mare (Oui/Non)
- Critère de classement ZH (végétation ou hydromorphie du sol)
- Profondeur d'apparition des traits hydromorphiques
- Classement de la zone : (ZH avérée, ZH avérée d'intérêt patrimonial, manque d'informations, non prospectée, non humide)
- Activité primaire et secondaire dans la zone (Pâturage, fauche, culture, sylviculture, tourisme, loisirs, chasse, pêche, urbanisation, gestion conservatoire...)
- Informations sur d'éventuelles dégradations (Surpâturage, fermeture du milieu, absence d'entretien, plantation de peupliers, rejets de substances, dépôts de matériaux, drainage, remblai ou comblement, mise en culture)
- Espèces végétales ayant permis le classement (les 2 espèces majoritaires sont renseignées)
- Code habitats EUNIS
- Remarques générales sur la zone
- Présence d'espèces patrimoniales : Oui/non
- Surface en hectares
- Présence d'espèces exotiques envahissantes

Enfin, le CEN a fait une proposition de zones humides d'intérêt patrimonial. Il s'est appuyé sur plusieurs données :

- Les données issues des observations de terrain
- Les bases données régionales (SIRF et DIGITALE)
- La connaissance des acteurs du territoire

565 ha ont ainsi été identifiés comme zones humides d'intérêt patrimonial, soit 41% des zones humides identifiées sur le territoire du SAGE.

### 2.4.2. Classement selon les 3 catégories SDAGE

Le SDAGE demande aux SAGEs d'identifier 3 catégories de zones humides :

1. Les zones humides dont la qualité sur le plan fonctionnel est irremplaçable ;
2. Les zones humides à restaurer/ réhabiliter ;
3. Les zones humides dont les fonctionnalités sont liées au maintien d'une agriculture.

A partir des données transmises par le CEN, l'animatrice du SAGE a identifié les fonctionnalités supposées des zones humides par croisement cartographique avec les référentiels existants :

- Accueil de biodiversité : zones humides d'intérêt patrimonial identifiées dans l'étude CEN ;
- Régulation des inondations : zones situées pour tout ou partie dans l'emprise de la crue centennale ;
- Rétention de matières en suspension : zones traversées par un axe de ruissellement ;
- Soutien d'étiage : Zones situées à moins de 50m des cours d'eau du territoire ;
- Epuration des eaux : Zones situées dans les aires d'alimentation ou les périmètres de protection des captages d'eau potable.

Cela correspond à 1 327 ha.

Le rapport d'étude figure en annexe 6.

### 2.5. Identification des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (ZEE)

La réalisation de cette étude a été confiée au bureau d'étude Geonord, basé à Anzin-Saint-Aubin.

Méthode d'identification des zones potentiellement impactantes (ZPI) :

1. Division du bassin versant du SAGE en sous-bassins
2. Délimitation des têtes de bassin à dire d'expert, faute de données hydrologiques suffisantes ;
3. Sélection des communes pourvues d'un zonage d'assainissement non collectif strict et mixte au sein des têtes de bassin sélectionnées (certaines communes dont le réseau pluvial se rejette dans le cours d'eau ont été intégrées) ;
4. Création d'une zone tampon de 100 m autour des cours d'eau et des enveloppes des zones à dominante humide (ZDH) ;
5. Sélection des parcelles du cadastre intersectant du bâti indifférencié de l'IGN au sein de la zone tampon sur les communes sélectionnées ;
6. Suppression des habitations desservies en assainissement collectif au sein des communes zonées en mixte, avec l'appui des SPANC.

Ce travail a permis d'identifier 12 communes potentiellement impactantes :

- Berles-Monchel ;
- Bailleulval ;
- Goeulzin ;
- Lattre-Saint-Quentin ;
- Berles-au-Bois ;
- Férin ;
- Wanquetin ;
- Basseux ;
- Lambres-lez-Douai ;
- Bailleulmont ;
- Rivière ;
- Courchelettes.

Ce classement en ZPI peut déboucher sur un classement en ZEE ou ZPI dans le SAGE. La concertation avec les élus a démarré fin 2021 et doit s'achever début 2022.

Le rapport d'étude figure en annexe 7.

## 2.6. Communication et sensibilisation

### 2.6.1. Actions réalisées dans le cadre de la consultation du SDAGE

En début d'année, l'agence de l'eau a demandé aux SAGEs de réaliser des actions de communication dans le cadre de la consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027.

La compagnie de théâtre Arokaria a été mobilisée pour créer et jouer le spectacle « de l'eau pour 1 000 euros » sur diverses manifestations du territoire. L'objectif de cette performance était de sensibiliser le public sur les enjeux liés à l'eau sur un ton léger et décalé, de distribuer les flyers et d'orienter les personnes intéressées vers un stand tenu par l'animatrice.

La pièce a été jouée sur 4 marchés du territoire :

- 3 juin 2021 : Arras, quartier des blancs monts
- 4 juin : Avesnes-le-Comte
- 5 et 12 juin : Arras, place des héros

Le nombre de personnes rencontrées par les acteurs et l'animatrice sur les 4 manifestations est estimé à un millier.



Pour valoriser le spectacle, la compagnie Arokaria a produit une courte vidéo de 2 mn visible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=7dtubg1k1UU>

Cette vidéo a été diffusée sur la page facebook de la Communauté urbaine d'Arras le 11 juin 2021 et a eu près de 3 000 vues et 26 partages.



Enfin, une exposition de photos du territoire a été installée à l'entrée de Cité Nature entre le 8 juillet et le 31 août. Chaque photo était assortie d'une phrase de sensibilisation. Le projet de SDAGE était disponible en consultation et des flyers à disposition.

Sur cette période, Cité Nature a comptabilisé environ 5 000 entrées, qui sont autant de personnes potentielles touchées.

Par ailleurs, une communication a été faite le 8 mars auprès des membres de la CLE, des commissions thématiques, du panel citoyen et des 86 communes du territoire. Elle a permis de toucher près de 400 personnes.

### 2.6.2. Animation du panel citoyen

Un projet de charte a été co-construit avec les membres du panel citoyen. Il figure en annexe 8.

### 2.6.3. Autre

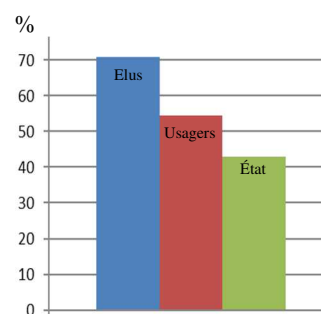
La charge de travail en 2021 n'a pas permis de mener d'autres actions de communication.

## 2.7. Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques

### 2.7.1. Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Bureau

La CLE s'est réunie 1 fois et le bureau s'est réuni à 3 reprises en 2021. Les comptes-rendus figurent en annexe 9.

- **CLE du 6 janvier 2021 - ordre du jour**
  - Election du Président de la CLE ;
  - Désignation des Vice-Présidents et du bureau ;
  - Présentation du bilan de la concertation préalable ;
  - Présentation et validation du rapport d'activité de la CLE ;
  - Présentation des résultats de l'inventaire zones humides ;
  - Présentation des dossiers reçus pour avis de la CLE.
- **Bureau du 12 mai 2021 - ordre du jour**
  - Présentation du projet de PAGD
- **Bureau du 13 octobre 2021 - ordre du jour**
  - Examen des corrections sur le projet de PAGD



Bilan de la participation  
(participation + mandats) en CLE

- **Bureau du 3 novembre 2021 - ordre du jour**
  - Présentation du projet de règlement

### 2.7.2. Les réunions des Commissions thématiques

Les commissions thématiques ont été réunies sur 2 demi-journées en juin 2021 pour une présentation du projet de PAGD.

- Mercredi 16 juin, de 14h à 17h : Enjeux qualité, quantité et gouvernance
- Jeudi 17 juin, de 14h à 17h : enjeux érosion et milieux



### 2.7.3. Les dossiers transmis à la CLE

#### 2.7.3.1. Liste des arrêtés préfectoraux reçus pour information de la CLE

Aucun arrêté n'a été transmis en 2021.

#### 2.7.3.2. Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
M. Olivier LALY	13/01/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de DAINVILLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS	21/01/2021	Rénovation de l'ouvrage d'art 0166 de la RD 49 <sup>E</sup> 6 sur le territoire de la commune de CAPELLE-FERMONT
COMMUNE DE CAPELLE-FERMONT	21/01/2021	Régularisation de l'aménagement d'une prise d'eau dans la Scarpe rivière sur le territoire de la commune de CAPELLE-FERMONT
GAEC THELLIER ET FILS	27/01/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de TINCQUES
SCEA DU BOIS D'HAUSSY	27/01/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de GOUY-SOUS-BELLONNE
M. Mickaël LEFEBVRE	27/01/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de WAILLY
NOREVIE	18/03/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue Gustave Colin sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-BLANGY
EUROPEAN HOMES	22/03/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue de Noyelles sur le territoire de la commune de BREBIERES
EUROPEAN HOMES	22/03/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de BEURAINS

AMETIS	01/04/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue des écoles RN25 sur le territoire de la commune de BEAUMETZ-LES-LOGES
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS	11/05/2021	Travaux de rénovation des ouvrages d'art 0101 et 0154 situés sur le territoire de la commune de SAVY-BERLETTE
GAEC CUISINIER	21/05/2021	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau pour la création d'un forage unique en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire des communes de LATTRE-SAINT-QUENTIN ou IZEL-LES-HAMEAU
Mme Emilie LEBEL, M. Stéphane LABIS et M. Jean-Marie BEAUCOURT	25/06/2021	Réalisation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage en vue de l'irrigation de leurs cultures sur la commune de LA CAUCHIE
TERRITOIRES 62	29/06/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue de Chelers sur le territoire de la commune de TINCQUES
EARL DU CHATEAU	05/07/2021	Réalisation de prélèvement d'eau souterraine dans un forage en vue d'un usage pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de NOYELLE-SOUS-BELLONNE
SCEA LES FIEFS, SCEA BRASSART et GAEC FERME DES LOGES	23/07/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de leurs cultures sur le territoire de la commune de BERLES-AU-BOIS
GAEC CUISINIER	20/08/2021	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de IZEL-LES-HAMEAU
Mairie de CAPELLE- FERMONT	25/08/2021	Travaux de réparation du pont voûte franchissant la Scarpe rivière sur sa commune
M. Xavier BREUVAL	30/08/2021	Réalisation de trois sondages de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de RIVIERE
MAISON VILLAGES PROGRAMMES	23/09/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement rue de Curie sur le territoire de la commune de MAROEUIL
M. Olivier LORIDAN	28/09/2021	Réalisation de quatre sondages de recherche d'eau pour la création d'un forage en vue d'un usage futur pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de BAVINCOURT-l'ARBRET
COOPARTOIS	05/10/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement et d'une gendarmerie rue d'Arras sur le territoire de la commune de SAVY-BERLETTE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS	08/10/2021	Rejet des eaux pluviales issues de la reconstruction des archives départementales sur le territoire de la commune de DAINVILLE.
EUROPEAN HOMES	12/10/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement augmenté d'un bassin versant sur le territoire de la commune d'ATHIES.

SCEA DU BOIS D'HAUSSY	12/10/2021	Réalisation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage en vue d'un usage pour l'irrigation de ses cultures sur le territoire de la commune de GOUY-SOUS-BELLONNE.
EUROPEAN HOMES	22/10/2021	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement augmenté d'un bassin versant sur le territoire de la commune de FAMPOUX.

### 2.7.3.3. Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE

Aucun dossier n'a été transmis en 2021.

### 2.7.3.4. Liste des dossiers reçus dans le cadre d'un porter à connaissance

Date	Objet
15/02/2021	Copie de l'arrêté préfectoral daté du 28 janvier 2021, fixant des prescriptions complémentaires, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage ROE 21890 du cours d'eau « La Scarpe » situé sur la commune de Maroeuil

## 2.8. Activité de la cellule d'animation

### 2.8.1. Organisation de réunions pour le suivi et l'animation du SAGE

06/01/2021	CLE
28/01/2021	Comité de rédaction n°1
09/02/2021	Comité de rédaction n°2
17/02/2021	Comité de rédaction n°3
16/03/2021	Comité de rédaction n°4
25/03/2021	Comité de rédaction n°5
12/05/2021	Bureau CLE
07/09/2021	Atelier urbanisme sur le PAGD
13/10/2021	Bureau CLE
03/11/2021	Bureau CLE
15/11/2021	Comité de rédaction n°6
15/12/2021	Comité technique SAGE
<b>Dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de la concertation</b>	
02/04/2021	Atelier du panel citoyen
29/04/2021	Rencontre du Président de la CC des Campagnes de l'Artois
10/05/2021	Rencontre du Directeur général de la CU Arras
16/06/2021	Atelier des commissions thématiques

17/06/2021	Atelier des commissions thématiques
03//07/2021	Atelier du panel citoyen
15/09/2021	Présentation du projet de SAGE aux services de Douaisis agglo
20/09/2021	Présentation du projet de SAGE aux services techniques de la CUA
22/09/2021	Présentation du projet de SAGE aux élus de la CC des Campagnes de l'Artois
30/09/2021	Réunion de travail sur la structure porteuse avec le DGST CUA
20/09/2021	Présentation du projet de SAGE aux services prospective de la CUA
19/10/2021	Réunion avec VNF sur la Scarpe canalisée
<b>Dans le cadre de l'inventaire des axes de ruissellement</b>	
21/05/2021	Cotech n°1
01/07/2021	Cotech n°2
16/09/2021	Cotech n°3
14/10/2021	Copil érosion n°1
19/10/2021	Copil érosion n°2
21/10/2021	Copil érosion n°3
04/11/2021	Réunion de travail avec LIOSE
<b>Dans le cadre du recensement des zones humides</b>	
09/04/2021	Comité technique n°3
20/04/2021	Point sur l'étude avec le forum des marais atlantiques
21/04/2021	Réunion de travail avec les naturalistes du territoire
03/05/2021	Réunion de travail avec le CEN
09/06/2021	Réunion de travail avec le CEN
17/09/2021	Réunion de travail avec le CEN et le CPIE
30/09/2021	Réunion de travail avec le CEN
22/10/2021	Réunion de travail avec le CEN
02/11/2021	Réunion de travail avec le CEN
16/11/2021	Cotech n°4
08/12/2021	Copil
<b>Dans le cadre de l'inventaire des zones à enjeu environnemental pour l'ANC (ZEE)</b>	
25/05/2021	Rencontre du responsable assainissement à la CUA
26/05/2021	Cotech n°2
08/09/2021	Réunion de travail avec Geonord



05/10/2021	Cotech n°3
22/11/2021	Présentation de l'étude au maire de Rivière
06/12/2021	Présentation de l'étude au maire de Basseux
<b>Dans le cadre de la consultation du public sur le projet de SDAGE</b>	
30/04/2021	Réunion de travail avec la compagnie de théâtre recrutée pour la pièce de théâtre
03/06/2021	Intervention sur le marché des Blancs Monts (Arras)
04/06/2021	Intervention sur le marché d'Avesnes-le-Comte
05/06/2021	Intervention sur le marché de la place des héros (Arras)
12/06/2021	Intervention sur le marché de la place des héros (Arras)
08/07/2021	Installation du stand à cité nature
06/09/2021	Désinstallation du stand à cité nature
<b>Autre</b>	
22/09/2021	Réunion de travail avec VNF pour un partenariat 2022-2025
19/10/2021	Point avec l'agence de l'eau sur les études menées dans le cadre du SAGE
21/10/2021	Préparation de la réunion interSAGE du 25/10
25/10/2021	Réunion de coordination interSAGE

Des points téléphoniques réguliers (bimensuels) sont réalisés avec les bureaux d'étude pour suivre l'avancement de leurs missions.

### 2.8.2. Participation des animateurs à des réunions extérieures et rencontre des acteurs du territoire

13/04/2021	Conférence territoriale SDAGE - visioconférence
22/04/2021	Journée des animateurs Artois Picardie - visioconférence
04/05/2021	Atelier sur le projet de guide de compatibilité du SCoT du Douaisis - en visioconférence
19/05/2021	Rencontre de la chargée de mission risques à la CUA sur les enjeux érosion et inondation - Arras
28/05/2021	Atelier SCoT Douaisis - visioconférence
01/06/2021	Rencontre du maire de Roeux - Roeux
02/06/2021	Présentation des résultats de l'étude hydraulique aux agents de l'USAN - visioconférence
14/06/2021	Réunion interservices CUA sur un projet de lotissement à Athies - Arras
21/06/2021	Rencontre du propriétaire des piscicultures d'Anzin et Etrun - Etrun
25/06/2021	Point Agence de l'eau sur les diverses études menées dans le cadre du SAGE - Arras

30/06/2021	Rencontre de la CPE du collège Diderot - Dainville
01/09/2021	Rencontre du directeur du SCOTA (SCoT Grand Arras) - Arras
24/09/2021	CPMNP - Douai
04/10/2021	Participation aux ateliers Scarpe aval - Râches
07/10/2021	Participation aux ateliers Scarpe aval- Râches
08/10/2021	Copil petite Sensée - visioconférence
14/10/2021	Copil SLGRI Scarpe aval - Douai
25/10/2021	Présentation de l'étude érosion au maire de Berneville - visioconférence
05/11/2021	CPMNP - Douai
09/11/2021	Journée des animateurs Artois Picardie - Boulogne
25/11/2021	Rencontre de la direction de l'urbanisme CUA - Arras
30/11/2021	Rencontre du maire de Rivière - Rivière
02/12/2021	Assises de l'érosion – Amiens
07/12/2021	Entretien téléphonique – étude changement climatique CUA
09/12/2021	Journée des animateurs Artois Picardie - visioconférence
17/12/2021	Rencontre d'un agriculteur de Villers-Châtel

### 2.8.3. Répartition de l'activité des animateurs du SAGE en 2021

En 2021, le travail des animateurs s'est centré autour de 8 tâches principales :

- Le suivi de l'élaboration du SAGE et de sa concertation ;
- Le suivi de l'étude hydraulique et sédimentaire ;
- Le suivi de l'étude zones humides ;
- Le suivi de l'étude zones à enjeu environnemental ;
- La concertation préalable portant sur la stratégie du SAGE
- L'animation de la CLE et du bureau ;
- Les tâches courantes (examen des dossiers soumis pour avis, communication, suivi du financement du SAGE et des études, séminaires, formations, suivi des dossiers portés par les maitres d'ouvrage du territoire...);
- La coordination avec les SAGES voisins (réunion inter-SAGE et suivi de réunions sur les territoires voisins)

Le diagramme ci-après représente le temps passé en 2021 sur ces tâches principales.

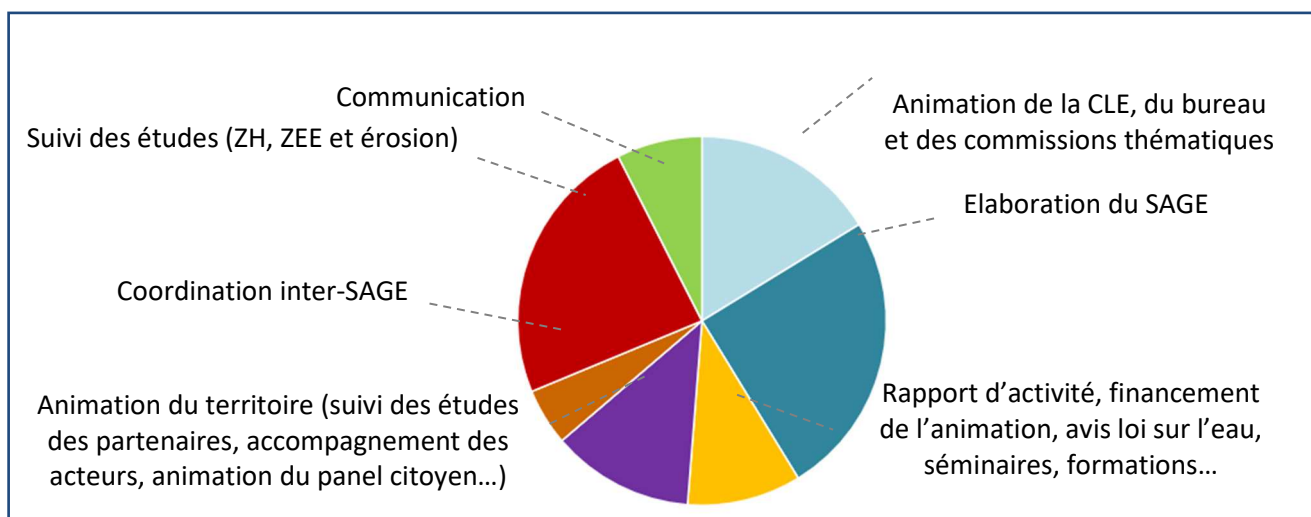


Figure 2 : répartition du temps de travail de l'animatrice du SAGE en 2020

## 2.9. Bilan financier pour l'année 2021

Les dépenses pour l'année 2021 sont celles liées à l'animation du SAGE, aux frais de fonctionnement et à la réalisation des 3 études.

Une convention entre la structure porteuse et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie définit les conditions financières d'animation du SAGE Scarpe amont. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie subventionne à hauteur de 70% le poste d'animateur SAGE et à hauteur d'un forfait de 3 500€/an les frais de fonctionnement. La convention est effective du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

En parallèle, la Communauté urbaine d'Arras a sollicité la Région et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le financement de l'inventaire des zones humides, de l'identification des ZEE et l'identification des axes de ruissellement. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie finance ces 3 études à hauteur de 50%. La Région ne finance que l'inventaire des zones humides et des axes de ruissellement, à hauteur de 30%.

La répartition des dépenses et des recettes pour les années 2018 à 2021 est détaillée ci-après.

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Postes financés par les EPCI</b>										
<b>Salaires</b>										
Animateur (1 ETP, réel)	45 033,67	35 577,00	46 702,14	29 467,82	44 418,26	31 867,82	52 699,82	31 579,74	42 296,52	32 890,00
<b>Etudes</b>										
Elaboration du SAGE (stratégie, PAGD, règlement)		22 279,00	230 400,00	32 313,50	50 760,00			82 469,00		
Etude hydraulique et sédimentaire	224 359,02		7 830,40	31 311,82	29 746,82	65 232,50	3 420,00	31 311,82		45 922,03
Inventaire des axes de ruissellement									19 570,00	
Pré-localisation et inventaire zones humides					7 014,00		40 000,00		30 000,00	
Etude des zones à enjeu environnemental ANC							13 390,11			
<b>Contribution des EPCI</b>										
Douaisis agglomération		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00
Communauté de communes Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50
Communauté de communes des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50
<b>sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>79 663,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 663,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 663,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 663,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 663,00</b>
<b>TOTAL EPCI</b>	<b>269 392,69</b>	<b>137 519,00</b>	<b>284 932,54</b>	<b>172 756,14</b>	<b>131 939,08</b>	<b>176 763,32</b>	<b>109 509,93</b>	<b>225 023,56</b>	<b>91 866,52</b>	<b>158 475,03</b>
Excédent ou déficit annuel	-131 873,69		-112 176,40		44 824,24		115 513,63		66 608,51	
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [1]</b>	<b>-5 572,02</b>		<b>-117 748,42</b>		<b>-72 924,18</b>		<b>-2 234,79</b>		<b>64 373,72</b>	
<b>Postes financés par la CUA, structure porteuse</b>										
<b>Salaires</b>										
Secrétaire (estim)	1 750,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00	
Directeur (estim)	9 400,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
<b>sous-total</b>	<b>11 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Fonctionnement</b>										
Matériel informatique et téléphonie (réel)	904,00		0,00		0,00		5 200,00		4 164,00	
Frais de mission + train (estim à partir de 2020)	823,14		617,86		1 042,93		800,00		400,00	
Formation (réel)	0,00		0,00		900,00		0,00		0,00	
chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00		300,00		300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 200,00		1 200,00		1 200,00		1 200,00		1 000,00	
Journée inter-Commissions et ateliers (traiteur et salle - réel)	1 075,00		910,00		850,00		1 114,00			
Concertation préalable (impression et envoi flyers)							8 578,98			
Acquisition photos (réel)					3 762,00		0,00		0,00	
Lettre d'information (réel)	1 009,20		651,24		368,40		0,00		0,00	
<b>sous-total</b>	<b>6 911,34</b>	<b>3 500,00</b>	<b>5 279,10</b>	<b>2 400,00</b>	<b>10 023,33</b>	<b>3 500,00</b>	<b>18 792,98</b>	<b>3 500,00</b>	<b>7 464,00</b>	<b>3 500,00</b>
<b>TOTAL Structure porteuse</b>	<b>18 061,34</b>	<b>3 500,00</b>	<b>13 979,10</b>	<b>2 400,00</b>	<b>18 723,33</b>	<b>3 500,00</b>	<b>27 492,98</b>	<b>3 500,00</b>	<b>16 164,00</b>	<b>3 500,00</b>
Excédent ou déficit annuel	-14 561,34		-11 579,10		-15 223,33		-23 992,98		-12 664,00	
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [2]</b>	<b>-81 945,38</b>		<b>-93 524,48</b>		<b>-108 747,81</b>		<b>-117 517,46</b>		<b>-121 411,81</b>	
<b>Au global pour la Commission Locale de l'Eau</b>										
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [1+2]</b>	<b>-87 517,40</b>		<b>-211 272,90</b>		<b>-181 671,99</b>		<b>-119 752,25</b>		<b>-57 038,09</b>	

	Budget		Prévisions 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Postes financés par les EPCI</b>				
<b>Salaires</b>				
Animateur (1 ETP)	48 000,00	29 500,00		
<b>Etudes</b>				
Elaboration SAGE et enquête publique	50 000,00	66 232,50		
inventaire des axes de ruissellement		15 656,00		
Etudes zones humides	18 500,00	47 000,00		
Etude des ZEE		6 695,00		
Accompagnement du panel citoyen	50 000,00			
<b>Contribution des EPCI</b>				
Douaisis agglomération		9 318,00		9 318,00
Communauté de communes Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50
Communauté de communes des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50
<b>sous-total</b>		<b>79 663,00</b>		<b>79 663,00</b>
<b>TOTAL EPCI</b>	<b>166 500,00</b>	<b>178 514,00</b>		
Excédent ou déficit annuel			12 014,00	
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [1]</b>			<b>76 387,72</b>	
<b>Postes financés par la CUA, structure porteuse</b>				
<b>Salaires</b>				
Secrétaire (0,2 ETP)	3 700,00			
Directeur (0,1 ETP)	5 000,00			
<b>sous-total</b>	<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Fonctionnement</b>				
Matériel informatique		1 000,00		
Frais de mission et train		800,00		
Formation		0,00		
chauffage, électricité, eau et téléphonie		300,00		
Fournitures et reprographie		1 600,00		
Véhicule (entretien et carburant)		1 200,00		
Groupes de rédaction et ateliers SAGE (traiteur)		2 000,00		
<b>sous-total</b>	<b>6 900,00</b>	<b>3 500,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Structure porteuse</b>	<b>15 600,00</b>	<b>3 500,00</b>		
Excédent ou déficit annuel			-12 100,00	
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [2]</b>			<b>-133 511,81</b>	
<b>Au global pour la Commission Locale de l'Eau</b>				
<b>Excédent ou déficit cummulé depuis 2013 [1+2]</b>			<b>-57 124,09</b>	

## III. Les perspectives 2022

### 3.1. Adoption et approbation du SAGE

#### 3.1.1. Adoption par la CLE et consultation des assemblées

La validation du projet de SAGE en CLE est prévue pour le premier semestre 2022. S'ensuivra alors une première phase de consultation des assemblées : les chambres consulaires, conseils régionaux et départementaux, communes, groupements intercommunaux en charge de l'eau et des milieux, le comité de bassin et le GOGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs) seront sollicités par la CLE et ont 4 mois pour émettre un avis sur le projet de SAGE. En parallèle, les préfets ont 3 mois pour rendre un avis sur le projet de SAGE et le rapport environnemental.

La CLE prendra connaissance des avis émis et apportera les modifications nécessaires aux documents avant l'enquête publique.

#### 3.1.2. Enquête publique et approbation

L'enquête publique suivra la consultation des assemblées. Sa durée est comprise entre 1 et 2 mois (le président de la commission d'enquête peut la prolonger pour une durée maximale de 30 jours).

Sur la base des conclusions de la commission d'enquête, la CLE apportera les modifications nécessaires aux documents avant adoption et transmission au préfet de région pour approbation.

### 3.2. Préparation de la mise en œuvre

#### 3.2.1. Elaboration du tableau de bord

Afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, il est nécessaire de construire un tableau de suivi dans lequel seront consignés les indicateurs de suivi et les délais de réalisation de chaque disposition.

#### 3.2.2. Identification de la structure porteuse

La communauté urbaine d'Arras est la structure porteuse de l'élaboration du SAGE. Il est maintenant nécessaire de définir quelle sera la structure porteuse de sa mise en œuvre. Ce n'est qu'une fois la structure porteuse identifiée et ses missions clairement définies que la mise en œuvre du SAGE pourra réellement commencer.

Plusieurs options sont envisageables :

- Reconduire la communauté urbaine d'Arras via un conventionnement avec les 3 autres EPCI du territoire. Cette convention préciserait les missions de la structure porteuse ainsi que le budget alloué ;
- Créer une nouvelle structure à l'échelle du territoire du SAGE ;
- Rejoindre un syndicat existant (le Syméa, qui porte les SAGE Escaut et Sensée, ou le SCOTA, qui porte le SCoT de l'Arrageois par exemple)

- Si émergence d'un EPTB, lui transférer la mise en œuvre du SAGE (automatique si la structure porteuse du SAGE ne couvre pas l'intégralité du périmètre).

Un échange est donc nécessaire entre la CLE et les EPCI du territoire afin d'identifier l'option souhaitée.

### **3.3. Zones humides – construction de fiches de restauration**

De nombreux appels à projet sont publiés en région pour la restauration de zones humides, avec d'importants financements à la clé. Malheureusement, peu de projets sont proposés, les dossiers de candidature étant trop difficiles à remplir pour les propriétaires de zones humides.

Un partenariat est prévu avec le CPIE et le conservatoire d'espaces naturels pour élaborer une trame de fiche de restauration qui réponde aux exigences des principaux appels à projet lancés en région et de la tester sur quelques sites pilotes du territoire.

Ces fiches, d'une dizaine de pages, doivent permettre aux propriétaires d'identifier le type d'actions à mettre en œuvre pour restaurer leur milieu et leur fournir les éléments nécessaires pour répondre ensuite aux divers appels à projet du territoire (agence de l'eau, département, région, etc.).

Elles comportent :

- Un diagnostic naturaliste
- Un diagnostic des usages
- Un plan d'action simplifié pour la restauration de la zone

Les sites pilotes seront sélectionnés via un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Toutes les zones humides du territoire du SAGE sont éligibles, qu'elles soient patrimoniales ou non, et qu'elles soient en domaine public ou privé.

### **3.4. Identification des volumes prélevables**

Comme indiqué dans la disposition 4.4 du SAGE, la structure porteuse du SAGE doit lancer une étude d'identification des volumes prélevables. L'objectif est de commencer à travailler sur le cahier des charges fin 2022 en vue d'un lancement de l'appel d'offre courant 2023.

### **3.5. Erosion – initiation de quelques projets pilotes**

La cellule d'animation devrait récupérer au printemps le modèle érosion créé dans le cadre de l'étude hydraulique et sédimentaire. Ce modèle n'a pas pu être transféré avant faute d'un ordinateur suffisamment puissant pour le faire fonctionner. Ce modèle permet d'estimer les flux d'eau et de terre en sortie de bassin versant. Il permet ainsi de positionner divers aménagements tels que des haies ou des fascines ou de faire évoluer les pratiques culturales afin de vérifier leur efficacité.

En fonction des disponibilités de l'animatrice au second semestre 2022, il est envisagé d'initier quelques projets pilotes sur de petits bassins versants. Ces projets s'appuieront sur la connaissance des exploitants agricoles, élus et riverains pour proposer différents scénarios d'aménagement dont l'efficacité sera vérifiée grâce au modèle érosion.

### 3.6. Communication

#### 3.6.1. Organisation des journées de l'eau

Il est prévu de réitérer les journées de l'eau menées en 2020. Ces journées de formation et de sensibilisation sont destinées aux élus du territoire et des membres du panel citoyen.

#### 3.6.2. Animation du panel citoyen

Il est proposé de confier l'animation du panel citoyen à un prestataire extérieur. L'année 2022 sera consacrée au lancement de l'appel d'offre et au recrutement du prestataire.

### 3.7. Financement du SAGE et des études

L'animatrice se chargera du suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE et au financement des études (élaboration du SAGE, travail sur les zones humides), ainsi que de la rédaction du rapport d'activité annuel de la CLE transmise au Préfet du Pas-de-Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie et diffusée aux partenaires de la CLE.

### 3.8. Les objectifs de l'année 2022

	Objectifs	
	1er semestre	2eme semestre
<b>Approbation</b>	Validation du projet de SAGE par la CLE et lancement de la consultation des assemblées	Organisation et réalisation de l'enquête publique et adoption du projet de SAGE par la CLE
<b>Préparation de la mise en oeuvre</b>	Construction du tableau de suivi	Organisation de la concertation avec les EPCI
<b>Identification des volumes prélevables</b>	-	Initiation de l'écriture du cahier des charges
<b>Travail sur les zones humides</b>	Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt et début de la construction des fiches	Test sur les zones humides sélectionnées
<b>Projets pilote érosion</b>	-	Lancement de quelques projets pilotes, en fonction des disponibilités de l'animatrice
<b>Communication</b>	Lancement du marché pour l'animation du panel citoyen	Organisation des journées de l'eau (1 à 2 journées)

## ANNEXES

1. Composition de la CLE
2. Comptes-rendus des réunions
3. Projet de PAGD
4. Projet de règlement
5. Identification des axes de ruissellement à risque et des prairies prioritaires pour la maîtrise des coulées de boue
6. Inventaire des zones humides – rapport d'étude
7. Inventaire des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif – rapport d'étude
8. Compte-rendu de la CLE





**Scarpe amount**